

Envoi par courriel et par courrier

Projet de desserte ferroviaire au terminal  
maritime de Grande-Anse à Saguenay

6211-04-054

Québec, le 27 juillet 2012

Monsieur Carl Laberge  
Directeur commercialisation et projets  
Administration portuaire du Saguenay  
6600, chemin du Quai-Marcel-Dionne  
La Baie (Québec) G7B 3N9

**Objet : Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse**

**Questions complémentaires du 27 juillet 2012 (DQ16, n<sup>os</sup> 1 à 10)**

---

Monsieur,

À la suite des première et deuxième parties de l'audience publique tenue les 23 mai et 18 juin derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions complémentaires suivantes dont les réponses sont attendues d'ici le **3 août prochain** :

**Question 1**

Veillez décrire les différentes phases de développement du Parc industriel maritime intermodal (1 à 3 ou plus) ainsi que l'échelle temporelle de réalisation envisagée (DA7, Rapport annuel 2011, p. 2).

**Question 2**

En considérant le dernier tracé retenu (PR3.4), quelle quantité de bois traité à la créosote serait nécessaire pour l'aménagement de la desserte, en incluant les dormants et l'aménagement des passages à niveau privés ?

**Question 3**

En utilisant la même méthodologie que celle utilisée afin de comparer les émissions de gaz à effet de serre des transports ferroviaire et routier (PR3.3, p. 13 et <http://www.cn.ca/fr/greenhouse-gas-calculator-emission-factors.htm>), veuillez comparer les émissions annuelles d'oxyde d'azote (NOx), de particules fines (PM2,5), de dioxyde de soufre (SO2), de composés organiques volatiles (COV) et de monoxyde de carbone (CO) dues au transport ferroviaire et routier. Compléter le tableau ci-dessous :

Source	Produit	Volume annuel	Distance de transport	No <sub>x</sub> /an ferroviaire	No <sub>x</sub> /an camionnage	Différence (No <sub>x</sub> /an)	SO <sub>2</sub> /an ferroviaire	SO <sub>2</sub> /an camionnage	etc...
Volumes actuels qui transiteraient par le train au lieu du camionnage	Pâte de bois	100 000	150						
	Papier	20 000	60						
	Lingots d'aluminium	20 000	40						
	Autres marchandises	10 000	100						
<b>Court terme</b>	<b>Sous-total</b>	<b>150 000</b>	-						
Mines du Nord québécois	Minerais divers	2 500 000	400						
Marchés régional et extérieur potentiels	Industrie lourde	250 000	40						
	Lingots d'aluminium	100 000	40						
	Papier	50 000	45						
	Mazout pour navires	50 000	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	
	Industrie minière	50 000	400						
	Soude caustique	20 000	150						
	Pièces et équipements	10 000	45						
<b>Scénario supérieur</b>	<b>Sous-total</b>	<b>3 030 000</b>	-						
<b>LONG TERME</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 180 000</b>	-						

Adapté du tableau 2, PR3.3, p. 13

**Question 4**

Quelles sont les raisons qui ont mené à l'abandon du triangle de virage ?

**Question 5**

Tel que demandé dans le précédent envoi (DQ8, QC-9), veuillez localiser sur une carte toutes les maisons situées à 1000 m et moins de la voie de chemin de fer projetée. Veuillez considérer l'ensemble du tracé, depuis l'autoroute 70 projetée jusqu'au Terminal maritime de Grande-Anse et non pas uniquement vis-à-vis les 3 passages à niveau publics.

**Question 6**

- A. Suite à votre réponse à la question 11 du document 8.1 (DQ8.1, p. 9), veuillez nous fournir l'évolution du bruit en fonction de la vitesse pour un convoi de 30 wagons pour une charge de 90 t métriques par wagon.
- B. Quelle est la vitesse des wagons à laquelle le niveau de bruit est optimal ?
- C. À quel niveau sonore cette vitesse correspond-elle ?

**Question 7**

Quel serait le nombre maximum de convois qui pourraient circuler sur la desserte tout en respectant les critères de bruit du MDDEP ?

Veuillez distinguer pour le jour et la nuit.

**Question 8**

Veuillez nous fournir la valeur L10% mesurée au point P2.

**Question 9**

Le passage à niveau projeté sur le chemin du Quai Marcel-Dionne serait-il considéré comme un passage à niveau public (mise en place de barrières et de feux clignotants) ?

S'il est considéré comme un passage à niveau privé, l'utilisation du sifflet à son approche sera-t-elle obligatoire ? (DQ8.1, QC-2; DT1, p. 19)

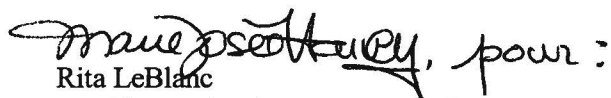
**Question 10**

Dans quelles circonstances les voies de garage seront-elles utilisées ?

- A. S'agira-t-il d'une utilisation systématique ou exceptionnelle ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Laberge, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

 pour :  
Rita LeBlanc  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission